



FONDS D'AIDE AU FOOTBALL AMATEUR



PROJET TERRITORIAL FAFA EQUIPEMENT 2026-2027

NOM DE LA LIGUE : BOURGOGNE FRANCHE-COMTE

1. PROJET DU TERRITOIRE SUR LES INSTALLATIONS SPORTIVES

Etat des lieux des équipements sportifs au sein de votre territoire (type et nombre d'installations présentes sur le territoire actuellement (terrain, vestiaires, club house, etc...) avec le niveau de classement actuel, analyse par District en relation avec le nombre de licenciés, la population, l'ancienneté des équipements, etc...)

DISTRICT YONNE : 11614 licences / 338303 habitants

253 terrains

Football grand jeu: 166 terrains,

14 Gazons synthétiques , 137 Pelouses naturelles, 15 stabilisés

Classements terrains : 34 T7, 54 T6, 42 T5, 8 T4, 7 T3, 1 T2, 16 retirés du classement, 2 niveaux travaux

Classements éclairages : 1 E2, 2 E4, 5 E5, 7 E6, 7 E7, 39 entraînements

Football réduit : 57 terrains

12 Gazons synthétiques, 45 Pelouses naturelles, 7 Stabilisés

Classements terrains: 6 A5, 39 A8, 7 Foot5 Palissades

Classements éclairages : 5 entraînements

Futsal : 23 terrains

3 caoutchoucs, 4 lins, 11 parquets, 4 PVC , 1 Synthétique

Classements terrains: 1 Futsal 2, 1 Futsal 3, 15 Futsal 4, 1 retiré du classement, 5 N/A

Classements éclairages: 3 Efutsal 3, 2 Efutsal 4

DISTRICT SAONE ET LOIRE : 19187 licences / 547200 habitants

393 terrains

Football grand jeu: 289 terrains

8 Gazons synthétiques , 257 Pelouses naturelles, 25 stabilisés

Classements terrains : 75 T7, 94 T6, 51 T5, 25 T4, 10 T3, 3 T2, 1 T1, 13 Travaux, 18 retirés du classement

Classements éclairages : 1 E3, 3 E4, 11 E5, 14 E6, 13 E7, 18 Entraînements

Football réduit : 70 terrains

60 Pelouses naturelles, 10 Stabilisés

Classements terrains: 58 A8, 11 retirés du classement

Classements éclairages : 2 entraînements



FONDS D'AIDE AU FOOTBALL AMATEUR



Futsal : 33 terrains

1 caoutchoucs, 5 autres, 1 Lino, 11 parquets, 15 PVC

Classements terrains: 2 Futsal 2, 7 Futsal 3, 19 Futsal 4, 2 retirés du classement, 3 N/A

Classements éclairages: 1 Efutsal 4

DISTRICT NIEVRE : 6534 licences / 207182 habitants

141 terrains

Football grand jeu: 113 terrains

3 Gazon synthétique, 98 Pelouses naturelles, 12 stabilisés

Classements terrains : 23 T7, 37 T6, 24 T5, 9 T4, 4 T3, 1 T2, 3 Travaux, 11 retirés du classement

Classements éclairages : 2 E4, 3 E5, 7 E6, 6 E7, 39 entraînements

Football réduit : 16 terrains

1 Gazons synthétique, 11 Pelouses naturelles, 4 Stabilisés

Classements terrains: 3 A5, 9 A8

Classements éclairages :

Futsal : 12 terrains

4 autres, 3 parquets, 5 PVC

Classements terrains: 1 Futsal 1, 1 Futsal 3, 5 Futsal 4, 5 N/A

Classements éclairages:

DISTRICT HAUTE-SAONE : 9450 licences / 234300 habitants

179 terrains

Football grand jeu: 124 terrains

10 Gazons synthétiques, 102 Pelouses naturelles, 12 stabilisés

Classements terrains : 5 T7, 48 T6, 17 T5, 18 T4, 3 T3, 1 T2, 14 Travaux, 18 retirés du classement

Classements éclairages : 7 E5, 14 E6, 6 E7, 2 entraînements

Football réduit : 31 terrains

27 Pelouses naturelles, 4 Stabilisés

Classements terrains: 1 A5, 22 A8, 8 retirés du classement

Classements éclairages :

Futsal : 24 terrains

2 caoutchoucs, 2 autres, 4 parquets, 11 PVC, 2 Résine coulée, 3 lino

Classements terrains: 5 Futsal 2, 8 Futsal 3, 9 Futsal 4, 2 N/A

Classements éclairages: 2 EFutsal 4, 3 EFutsal3, 2 Efutsal 1

DISTRICT JURA : 10198 licences / 257973 habitants

192 terrains



FONDS D'AIDE AU FOOTBALL AMATEUR



Football grand jeu: 121 terrains

9 Gazons synthétiques, 110 Pelouses naturelles, 2 stabilisés

Classements terrains : 6 T7, 44 T6, 28 T5, 12 T4, 5 T3, 3 T2, 11 Travaux, 12 retirés du classement

Classements éclairages : 1 E4, 10 E5, 22 E6, 7 E7

Football réduit : 33 terrains

5 Gazons synthétiques, 28 Pelouses naturelles,

Classements terrains: 1 A5, 26 A8, 1 Foot5 Palissades, 3 retirés du classement

Classements éclairages : 1 entraînement

Futsal : 38 terrains

2 caoutchoucs, 3 parquets, 29 PVC, 1 autre, 2 résines coulées , 1 lino

Classements terrains: 37 Futsal 4, 1 N/A

Classements éclairages: 2 EFutsal 4

DISTRICT DOUBS TERRITOIRE /BELFORT : 29359 licences / 678804 habitants

436 terrains

Football grand jeu: 329 terrains

43 Gazons synthétiques, 252 Pelouses naturelles, 34 stabilisés

Classements terrains : 38 T7, 123 T6, 48 T5, 41 T4, 16 T3, 4 T2, 1 T1, 28 Travaux, 27 retirés du classement

Classements éclairages : 1 E1, 2 E4, 15 E5, 43 E6, 21 E7, 10 entraînements, 1 Etravaux

Football réduit : 55 terrains

12 Gazons synthétiques, 32 Pelouses naturelles, 11 Stabilisés

Classements terrains: 4 A5, 39 A8, 8 retirés du classement

Classements éclairages : 2 entraînements

Futsal : 52 terrains

4 caoutchoucs, 2 autre, 7 parquets, 33 PVC, 1 résine coulée, 5 lino

Classements terrains: 2 Futsal 1, 4 Futsal 2, 17 Futsal 3, 22 Futsal 4, 2 retirés du classement

Classements éclairages: 4 EFutsal 4, 13 EFutsal3, 1 EFutsal 2, 4 EFutsal 1, 1 Etravaux

DISTRICT COTE D'OR : 16416 licences / 540000 habitants

272 terrains

Football grand jeu: 210 terrains

34 Gazons synthétiques, 159 Pelouses naturelles, 17 stabilisés

Classements terrains : 45 T7, 61 T6, 42 T5, 15 T4, 10 T3, 3 T2, 34 retirés du classement

Classements éclairages : 1 E2, 2 E4, 13 E5, 14 E6, 9 E7, 86 entraînements

Football réduit : 35 terrains

7 Gazons synthétiques, 20 Pelouses naturelles, 8 Stabilisés

Classements terrains: 2 A5, 15 A8, 4 Foot5 Palissades, 12 retirés du classement

Classements éclairages : 2 entraînements



FONDS D'AIDE AU FOOTBALL AMATEUR



Futsal : 27 terrains

4 caoutchoucs, 3 autres, 8 parquets, 6 PVC, 2 résine coulée, 4 linos, 1 gazon synthétique

Classements terrains : 4 Futsal 2, 2 Futsal 3, 9 Futsal 4

Classements éclairages : 1 EFutsal 2



FONDS D'AIDE AU FOOTBALL AMATEUR



Définition des priorités d'équipements fixées par le territoire pour combler les disparités territoriales observées dans l'état des lieux. Si une politique spécifique pour les zones rurales et urbaines est définie, nous vous prions de bien vouloir nous la communiquer.

Notre objectif est d'améliorer la qualité des installations et de les adapter à la fois aux besoins des clubs et des licenciés, et aux nécessités du règlement des terrains et installations sportives. Il s'agit donc d'aider à la mise aux normes des installations, et que celles-ci puissent répondre aux attentes d'aujourd'hui et de demain. Ces évolutions doivent permettre en particulier un meilleur accueil des jeunes, des féminines mais aussi de l'ensemble des licenciés. Elles doivent également s'inscrire dans un objectif d'une meilleure gestion des matches, ainsi que de permettre de jouer sur un maximum de créneaux. **Une attention particulière sera portée aux dossiers permettant le développement du football féminin, avec une possibilité d'abondement (enveloppe nationale) pour ces derniers, sous réserve de respect du cahier des charges national, dans la limite d'un montant de 62 500 € fléché sur l'enveloppe régionale.**

Les priorités définies pour le territoire de Bourgogne-Franche-Comté sont les suivantes :

- Sécurisation des installations, notamment de celles ayant reçu des notifications de la CFTIS ou CRTIS demandant une mise aux normes
- Mises aux normes des vestiaires : rénovation ou création en respectant la RE 2020
- Création ou mise en conformité des éclairages. Nous avons un déficit d'éclairage dans certains territoires. Plus d'éclairage permettrait d'étaler les temps de jeu sur le week-end et de mieux répondre aux attentes des clubs et des licenciés. Il s'agit également de passer l'ensemble des installations en LED avec des systèmes de pilotage de la luminosité.
- Renforcement des pelouse naturelles avec priorité pour les mises aux normes de l'aire de jeu à 105 x 68 m, avec présentation obligatoire d'un diagnostic pelouse et d'un plan de maintenance des installations (pour un niveau T2 à T4).
- Création de terrains synthétiques grand jeu, en particulier dans les zones en carence (la vocation du FAFA est d'aider les « plus petits » à pouvoir monter des projets; ainsi le montant de la subvention pour ce projet pourra varier en fonction du nombre d'habitants dans la commune, du nombre de licenciés dans le club ou du nombre d'équipements existants sur le secteur géographique)
- Changement du revêtement synthétique (terrain de grands jeux ou jeux réduits)
- Terrain de Football à 8
- Projet T7 et E7
- Autres projets : installation de panneaux photovoltaïques ...

La création de Club house n'est plus jugée comme prioritaire, vu le nombre important de dossiers reçus pour les autres types de projets. Ce type de projet ne sera donc plus financé.



FONDS D'AIDE AU FOOTBALL AMATEUR



Détail de l'organisation mise en place pour :

- Promouvoir le dispositif FAFA au sein de votre territoire
- Analyser techniquement les dossiers de demande de subventions et sélectionner ceux retenus (collaboration CRFAFA/CRTIS, rôle des Districts, ...)
- Suivre les dossiers après l'attribution de l'aide fédérale et la collecte des pièces justificatives dans le cadre de la demande de versement.
- Visiter les installations subventionnées (photos, compte rendu de visite)

La Ligue et les Districts assurent la promotion du dispositif. Chaque District dispose d'un référent FAFA qui travaille en étroite relation avec le Président de la Commission des Terrains (CDTIS). La Commission Régionale des Terrains (CRTIS) vient également en appui si nécessaire pour les contacts avec les collectivités et les clubs. La Ligue participe régulièrement aux salons des Maires en particulier sur Besançon et Dijon. Des rendez-vous sont organisés systématiquement pour chaque projet avec les collectivités et les clubs.

L'analyse technique des dossiers est réalisée par les Districts (avec l'appui si nécessaire de la Ligue). Cette analyse est faite par le référent FAFA en lien avec les CDTIS et la CRTIS. Nous disposons d'un référent administratif régional et d'un référent régional FAFA Equipements Transports qui suivent chaque dossier en lien avec les Districts. Les dossiers sont ensuite étudiés en Commission Régionale pour validation et proposition de financement.

Section Équipements et Transports

Président Daniel FONTENIAUD

Membres : Daniel MATHEUX (Président CRTIS), Hubert PASCAL (Référént Régional), Jean-François GONDELLIER (Membre CN FAFA), Les 7 Présidents des Districts, Les 7 représentants des Districts

Référent Administratif : Aurélien PIROLLEY

Les règles définies pour l'examen des dossiers sont les suivantes :

- Aide en priorité pour les dossiers avec un abondement possible
- Aide en priorité pour les communes de moins de 10 000 habitants et communautés de communes de moins de 35 000 habitants (collectivité ou club)
- Club support à jour de ses dettes auprès de la Ligue et de son district d'appartenance
- Respect impératif de la date butoir pour le dépôt des dossiers
- Dépôt du dossier **complet** sur la plateforme FAFA, au plus tard 3 mois après le début des travaux.
- Présence d'un représentant du district pour présenter les dossiers de celui-ci en commission
- Les dossiers déposés par les clubs professionnels et leurs associations ne sont pas prioritaires pour le FAFA Equipement.
- Les dossiers non-financés à l'issue de la saison en cours pourront sur validation de la Commission Régionale, être reportés sur la saison suivante sous réserve de fourniture d'une attestation de non-commencement de travaux.



FONDS D'AIDE AU FOOTBALL AMATEUR

2. MODALITÉS DE FINANCEMENT 2026-2027

Dans le cadre d'une enveloppe attribuée par la Fédération à chaque Ligue Régionale, et du respect strict du dispositif national FAFA d'aide aux clubs et aux collectivités, la FFF demande à chaque Ligue de définir son Schéma Territorial adapté à son territoire et au montant d'aide disponible. Ainsi, les montants du tableau ci-dessous ont été actés lors de la réunion Président de Ligue/Président(e)s de Districts de la Ligue Bourgogne Franche-Comté du 31/08/2026 et s'appliquent à tous les porteurs de projet localisés au sein de cette région pour la saison 2026/2027

Pour rappel :

- L'aide fédérale minimale est de 1 500€ pour un dossier
- L'aide fédérale ne peut dépasser 80% du coût total du projet *

	Natures de projet	Modalités de financement
01	Création d'un « Club House » (Espace clos et couvert de convivialité en dur ou en construction modulaire d'une surface mini. de 25 m ² avec présence d'un point d'eau EC/EF avec évier) <i>Le projet de création doit être en conformité avec la Réglementation Environnementale RE 2020.</i>	Dossier non éligible
02	Création ou travaux pour mise en conformité réglementaire d'un ensemble vestiaires ou locaux pour un classement Fédéral (niveau T6 minimum ou niveau Futsal 4 minimum) <i>S'il s'agit d'un projet de création, le projet doit être en conformité avec la Réglementation Environnementale RE 2020.</i>	Aide jusqu'à 20 % du coût plafonnée à 20 000 € *
03	Création ou mise en conformité d'un éclairage ou rénovation pour un classement fédéral (niveau E6 minimum) <i>S'il s'agit d'un projet de mise en conformité ou rénovation, ce dernier est éligible si et seulement si le projet permet un changement de niveau de classement. Autrement dit, un projet sans changement de niveau de classement est non éligible. Utilisation obligatoire de projecteurs LED.</i>	Aide jusqu'à 20 % du coût plafonnée à 15 000 € *
04	Sécurisation d'une installation contribuant à un classement fédéral - Main courante - Clôture de protection de l'aire de jeu - Clôture de l'installation (y compris clos à vue) - Banc de touche - Remplacement de buts fixes de football à 11 - Remplacement de buts A8 rabattables uniquement dans le cas d'une mise en conformité de la zone de sécurité - Liaison protégée vestiaire-aire de jeu - Parc de stationnement protégé pour équipe visiteuse et officiels (cf niveau T2) - Mise en conformité des zones de sécurité d'une installation football ou futsal	Demande de 1 500 € minimum Aide jusqu'à 50 % du coût plafonnée à 5 000 € pour un dossier ou 10 000€ pour la saison si plusieurs dossiers
05	Création d'un terrain de grands jeux en pelouse naturelle ou pelouse système hybride (niveau T6 minimum sans obligation d'éclairage)	Aide jusqu'à 20 % du coût plafonnée à 20 000 € *
06	Renforcement / Amélioration d'un terrain en pelouse naturelle (niveau T5 minimum sans obligation d'éclairage) - Drainage de fond et/ou de surface et/ou - Arrosage intégré et/ou - Mise en conformité pour un passage de l'aire de jeu à 105m*68m et/ou - Renforcement total ou partiel de l'aire de jeu par une pelouse système hybride	Aide jusqu'à 20 % du coût plafonnée à 20 000 € *



FONDS D'AIDE AU FOOTBALL AMATEUR



	Natures de projet	Modalités de financement
07	Création d'un terrain de grands jeux éclairé en gazon synthétique (Niveau T6 minimum avec niveau de classement Éclairage : E7 minimum si l'éclairage est existant – E6 minimum si c'est une création) <i>Seuls les gazons synthétiques non chargés ou avec charge de remplissage non-élastomère sont éligibles. Utilisation obligatoire de projecteurs LED</i>	Aide jusqu'à 4 % du coût plafonnée à 30 000 € * Etude des dossiers au cas par cas
08	Changement du revêtement gazon synthétique sur un terrain de grands jeux éclairé (Niveau T6 minimum avec niveau de classement Éclairage : E7 si l'éclairage est existant – E6 minimum si c'est une création) <i>Seuls les gazons synthétiques non chargés ou avec charge de remplissage non-élastomère sont éligibles. Utilisation obligatoire de projecteurs LED</i>	Aide jusqu'à 4 % du coût plafonnée à 20 000 € *
09	Création d'un terrain de Football à 8 éclairé en gazon synthétique (Niveau Foot A8 avec éclairage : éclairage moyen horizontal minimum de 100 lux avec un coefficient d'uniformité minimum de 0,40) <i>Seuls les gazons synthétiques non chargés ou avec charge de remplissage non-élastomère sont éligibles. Utilisation obligatoire de projecteurs LED</i>	Aide jusqu'à 20 % du coût plafonnée à 15 000 €. En cas de développement du football féminin l'aide sera plafonnée à 30 000 € *
10	Changement de revêtement gazon synthétique sur un terrain de Football à 8 (niveau FootA8 avec éclairage)	Aide jusqu'à 20 % du coût plafonnée à 10 000 € *
11	Projet donnant lieu à un classement de niveau T7 ou d'un éclairage de niveau E7 <i>Utilisation obligatoire de projecteurs LED</i>	Aide jusqu'à 20 % du coût plafonnée à 6 000 € *
12	Autre projet participant à l'amélioration de la trajectoire environnementale <i>(Exemples : Installation d'un réseau de récupération des eaux de pluies pour l'arrosage des terrains ; Installation de panneaux solaires photovoltaïques sur les bâtiments (tribunes, vestiaires, club house, ...) pour les alimenter en électricité ; Installation d'un système de pilotage des installations d'éclairage pour adapter le niveau d'éclairage et contrôler les plages horaires de fonctionnement)</i>	Etude des dossiers au cas par cas Aide plafonnée à 5 000 € *

* Aux termes du III de l'article L. 1110-10 du code général des collectivités territoriales (CGCT), la participation minimale d'une collectivité territoriale métropolitaine, maître d'ouvrage d'une opération d'investissement est de 20 % du montant total des financements apportés par des personnes publiques. L'article L. 1111-9 du CGCT dispose, quant à lui, que, dans le cadre d'un projet nécessitant le concours de plusieurs collectivités territoriales, « la participation minimale du maître d'ouvrage [...] est fixée à 30 % du montant total des financements apportés par des personnes publiques. Par ailleurs, une bonification de l'aide de 10% sur le montant calculé initialement et prise sur l'enveloppe régionale pourra être accordée aux projets en Zone de Revitalisation Rurale et Quartiers Prioritaires de la ville.



FONDS D'AIDE AU FOOTBALL AMATEUR



PROJET TERRITORIAL FAFA TRANSPORT 2026-2027

2. MODALITÉS DE FINANCEMENT 2026-2027

	Nature de projet	Modalités de financement
2.1	Acquisition d'un véhicule neuf Volkswagen dans un concessionnaire agréé	Aide jusqu'à 50 % du coût TTC (hors options et frais annexes) plafonnée à 20 000 €
2.2	Acquisition d'un véhicule d'occasion Volkswagen dans un concessionnaire agréé	Demande de 5 000 € minimum Aide jusqu'à 60 % du coût TTC (hors options et frais annexes) plafonnée à 15 000 €
2.3	Location Longue Durée d'un véhicule Volkswagen E-Transporter	Aide forfaitaire de 10 500 € (soit 3 500 € / saison)
2.4	Location Longue Durée d'un véhicule Volkswagen Caravelle eHybrid	Aide forfaitaire de 9 000 € (soit 3 000 € / saison)
2.5	Location Longue Durée d'un véhicule Volkswagen ID. Buzz Pro	Aide forfaitaire de 7 500 € (soit 2 500 € / saison)

Dans le cadre du dispositif FAFA TRANSPORT LLD, 9 dossiers maximum pourront être financés pour la saison de référence.

Les dossiers déposés par les clubs professionnels et leurs associations ne sont pas éligibles au FAFA TRANSPORT.



FONDS D'AIDE AU FOOTBALL AMATEUR



NATURE(S) DE PROJET(S) NON AIDÉES PAR LE TERRITOIRE. NOUS VOUS PRIONS DE BIEN VOULOIR EXPOSER LES RAISONS DE CETTE ORIENTATION.

La création de Club house ne sera plus financée, vu le nombre important de dossiers reçus pour les autres types de projets.

Fait à DIJON Le 31/08/2026

Le Président de la Ligue de Football de Bourgogne Franche-Comté

Daniel FONTENIAUD

Le Président du District de Côte d'Or

Jérôme THIBERT

La Présidente du District de la Nièvre

Françoise VALLET

Le Président du District de l'Yonne

Christophe CAILLIET

Le Président du District de Saône et Loire

Haitem ZAIED

Le Président du District du Jura

Didier VINCENT

Le Président du District de Haute Saône

Philippe PRUDHON

Le Président du District
Philippe PRUDHON

Le Président du District du Doubs et Territoire de Belfort

Daniel ROLET